



**Priorités d'intervention 2018-2019
du Fonds de développement des territoires (FDT)
de la MRC des Maskoutains**

Adoption le 15 août 2018

1. MISE EN CONTEXTE

L'une des responsabilités de la MRC des Maskoutains est d'assurer la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) que lui délègue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Conformément à l'entente relative au FDT intervenue entre le MAMOT et la MRC des Maskoutains, nous devons établir annuellement nos priorités d'intervention du FDT. Une fois adoptée, la MRC communique ses priorités aux citoyens et intervenants socioéconomiques de son territoire via son site Internet.

Le présent document fait état des priorités d'intervention du FDT de la MRC du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

2. CADRE DE DÉTERMINATION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION

En 2012, dans le cadre d'un exercice de planification stratégique, la MRC a mené une vaste opération citoyenne qui s'est conclue par l'adoption d'une vision de développement partagée par l'ensemble des intéressés. La vision stratégique se traduit par l'énoncé suivant :

« Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement. »

Cette vision rassembleuse a inspiré la démarche de réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC. Le PDZA y ajoute un énoncé de vision, comme un prolongement de la vision générale, pour l'axer encore davantage sur les besoins de développement de la zone agricole :

« Pour ce faire, la zone agricole sera le laboratoire québécois de toutes les innovations agricoles tant en termes économique, technologique, environnemental, que social. »

Par souci de cohérence, l'énoncé de vision stratégique de la MRC guide le choix des priorités d'intervention du FDT, dont celles-ci prennent assises dans les politiques et plans d'action de la MRC que voici :

- Schéma d'aménagement révisé;
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre;
- Politique de la biodiversité;
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et son plan d'action;
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et son plan d'action;
- Mandat et orientations stratégiques du Développement économique (DEM) de la MRC;
- Politique de soutien aux entreprises et des mesures d'aide financière;
- Politique d'investissement commune des fonds locaux FLI-FLS comprenant la Politique du Fonds microcrédit;
- Politique du Fonds de développement rural (FDR);
- Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie;
- Politique de la famille et son plan d'action;
- Politique du patrimoine et son plan d'action;
- Politique des aînés et son plan d'action.

3. LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Comme stipulé dans l'entente intervenue entre le MAMOT et la MRC des Maskoutains, le FDT est destiné au financement de toute mesure de développement local et régional. Cette entente prévoit que les mesures soutenues par le FDT peuvent porter sur ce qui suit :

- A. la réalisation des mandats de la MRC en lien avec la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- B. le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
- C. la promotion de l'entrepreneuriat, de même que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- D. la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique ou environnemental;
- E. l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- F. le soutien au développement rural.

4. PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FDT DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Les priorités d'intervention du FDT de la MRC des Maskoutains, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, s'inscrivent en continuité de celles établies au cours des trois dernières années. Les huit priorités d'intervention du FDT de la MRC sont maintenues. Seules les actions s'y rapportant ont été actualisées pour la prochaine année.

4.1 Soutien à la planification et à l'aménagement du territoire

- Intégrer le volet « paysages » au Schéma d'aménagement révisé;
- Entreprendre une étude de faisabilité sur l'implantation d'un parc industriel régional;
- Mettre à jour les données et le portrait régional concernant l'offre et la demande commerciale au Schéma d'aménagement révisé et modification du schéma à cet effet dans le cadre de l'orientation 10;
- Assurer la permanence des services aux activités corporatives des comités de bassin versant;
- Développer un premier tronçon d'un réseau cyclable régional sécuritaire;
- Poursuivre et bonifier le projet « Découvertes maskoutaines » et développer des circuits patrimoniaux et thématiques;
- Intégrer au Schéma d'aménagement révisé les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sur les activités minières, la gestion durable des forêts et de la faune et celles sur les activités agricoles;
- Effectuer une veille sur les futures OGAT qui traiteront de la conservation de la biodiversité et celle du développement durable des milieux de vie;
- Réaliser l'action prévue à la Politique de la biodiversité pour déterminer les projets environnementaux qui seront soutenus financièrement par le fonds dédié provenant des amendes au Règlement régional relatif à la protection des boisés;
- Mettre en œuvre un projet de pépinière pour la plantation d'arbustes en bordure des cours d'eau dans les bassins versants du territoire afin de solidifier les berges.

4.2 Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services

- Mettre en œuvre des mesures et procéder à l'acquisition d'équipements dans le cadre du Programme de services d'urgence en milieu isolé (SUMI), en collaboration avec les municipalités participantes;
- Soutenir l'élaboration de plans et mesures d'urgence en sécurité incendie et civile;
- Rédiger un bottin des mesures d'urgence régionale en sécurité civile et le garder à jour.

4.3 Soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat

Les services de première ligne offerts aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, et aux entrepreneurs, occupent une part significative des priorités annuelles d'intervention du FDT. Pour l'essentiel, l'offre de service rendue par l'équipe de professionnels de DEM se résume ainsi :

- Services-conseils et accompagnement des entreprises (manufacturières, agroalimentaires, agricoles, commerciales et services) dans la réalisation de leurs projets d'affaires;
- Gestion de différents fonds et mesures d'aide dédiés aux entreprises et aux entrepreneurs;
- Accompagnement et information auprès d'entrepreneurs en processus de démarrage;
- Aide à la rédaction de plans d'affaires et préparation de prévisions financières;
- Soutien aux entreprises d'économie sociale;
- Concertation des intervenants gouvernementaux et du milieu œuvrant auprès des entreprises et des entrepreneurs sur le territoire;
- Service de mentorat pour entrepreneurs;
- Gestion de la mesure Soutien au travail autonome (STA) d'Emploi-Québec.

De plus, au cours de la prochaine année, la MRC poursuivra certaines actions spécifiques liées à cette priorité, telles que :

- Lancement du projet de communauté entrepreneuriale comprenant :
 - création d'un site Internet dédié à la sphère entrepreneuriale;
 - mesure du dynamisme entrepreneurial du territoire et de celui de toutes les MRC de la Montérégie;
 - tenue de la première édition d'un événement entrepreneurial.
- Élaboration du PALÉE (2019-2022), initié par la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) de la MRC;
- Poursuite des visites industrielles sur l'ensemble du territoire;
- Réalisation d'une étude sur le potentiel de développement de l'aéroport de Saint-Hyacinthe;
- Réalisation de la première tournée des entreprises d'économie sociale du territoire.

En regard de cette priorité, la MRC administre les politiques et mesures suivantes :

- Politique d'investissement commune du FLI-FLS incluant la Politique du Fonds microcrédit;
- Politique de soutien aux entreprises incluant :
 - Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE);
 - Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES).

4.4 Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique ou environnemental

- Identification des projets qualifiés de structurants, comme prévu à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC, et accompagnement des promoteurs dans leur mise en œuvre, tels que, par exemple :
 - Poursuite du projet sur l'immigration dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;
 - Poursuite du projet sur la prévention de la criminalité auprès des personnes âgées et bonification des interventions du travail de rue;
 - Soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'implantation de la fibre optique destinée aux citoyens du territoire de la MRC des zones actuellement non desservies.

4.5 Soutien au développement rural

- Soutien et accompagnement aux municipalités et aux promoteurs de projets en milieu rural;
- Financement de projets en milieu rural (FDR);
- Révision de la Politique de gestion du Fonds de développement rural.

4.6 Soutien au développement agricole et agroalimentaire

Pour la prochaine année, les actions initiées depuis l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) continueront à occuper une place importante dans les priorités du FDT. Elles se résument ainsi :

- Réaliser les actions prévues au plan d'action du PDZA et assurer la coordination des comités de travail;
- Appuyer la relève par l'octroi de deux bourses de 10 000 \$ à la relève agricole et de bourses de formation aux candidats;
- Offrir et promouvoir auprès des entrepreneurs, pour une deuxième année, le programme de formation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe en lancement d'une entreprise ou projet agricole et agroalimentaire;
- Faire connaître publiquement la contribution des investissements des entreprises agricoles au développement économique régional;
- Promouvoir le patrimoine agricole lors de la réédition du *Photographe est dans le pré*, en collaboration avec le Club photo Saint-Hyacinthe;
- Soutenir la réalisation d'un projet de récupération des plastiques agricoles avec AgriRécup et des partenaires du milieu (RIAM et UPA);
- Effectuer la recherche de financement pour la création d'une symbiose industrielle agroalimentaire;
- Effectuer la recherche de financement pour proposer le service Arterre, maintenant offert par le CRAAQ sur le territoire de trois MRC de la Montérégie.

4.7 Mise en œuvre d'ententes sectorielles

Au cours de l'année, la MRC peut ajouter une priorité ou une mesure qui porterait sur l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec un ministère ou un organisme du gouvernement.

4.8 Promotion de la région

Cette priorité vise à soutenir et valoriser différentes initiatives qui contribueront, en collaboration avec des partenaires, à accroître la notoriété et l'attractivité de la MRC des Maskoutains.

- Susciter l'intérêt de la population pour les réalisations et activités de la MRC et fournir des informations pratiques liées à ses mandats / Publications : Le Régional, La MRC vous informe, chroniques du service de prévention incendie;
- Faire connaître aux aînés les services offerts et organismes de notre territoire en fournissant aux journaux municipaux et aux organismes des nouvelles, conseils et tout autre texte susceptible d'intéresser les aînés / Publication : Info MADA;
- Informer et sensibiliser la population et accroître la visibilité du projet global de création et de soutien des comités de bassin versant de la MRC / Publication : Bulletin des comités de bassin versant – Source de changement;
- Faire connaître les entreprises et entrepreneurs innovants du territoire de la MRC / Publication : Chroniques : Les visages de l'innovation;
- Répertoire annuellement les entreprises manufacturières / Publication : Guide des entreprises manufacturières.

S'ajoutent à ces actions récurrentes, des projets qui seront initiés en 2018-2019 :

- Introduction de la MRC des Maskoutains sur les réseaux sociaux (page Facebook de la MRC, du service de développement économique (DEM) et des comités de bassin versant);
- Refonte du site Internet de la MRC;
- Production de dépliants explicatifs sur les services de la MRC.

5. REDDITION DE COMPTES

Tel que décrit dans l'entente relative au FDT, un rapport d'activités sera produit, au 30 juin 2019, au bénéfice de la population du territoire et déposé sur le site Internet de la MRC.

Document produit par le service du Développement économique
de la MRC des Maskoutains (DEM)

25 juillet 2018